

La dépêche du parquet de Gap

Au sommaire de ce onzième numéro

**Les violences conjugales et
intrafamiliales**

**La lutte contre les trafics de
stupéfiants**

La lutte contre l'insécurité routière

**Les atteintes aux mœurs
Les atteintes aux personnes
Les atteintes aux biens**

**Les histoires judiciaires d'un autre
siècle**

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE GAP

Parquet

**Florent CROUHY,
Procureur de la république**

Tél : 04.92.40.70.00

E-mail : sec.pr.tj-gap@justice.fr

Adresse : Place saint Arnoux – BP 77

05007 GAP Cedex



Les affaires judiciaires marquantes du mois d'avril 2022.

Les violences conjugales et intrafamiliales

Priorité absolue du parquet de Gap

Gap – 04 avril 2022 – Un individu est condamné à **4 mois d'emprisonnement** pour des violences commises sur son ex-compagne le 02 juillet 2021 à Gap.

La peine devra être exécutée sous le régime de la détention à domicile avec obligation de travail et interdictions d'entrer en contact avec la victime ou de paraître à son domicile.

Gap – 04 avril 2022 – Un individu est condamné à **2 mois d'emprisonnement intégralement assortis d'un sursis** pour des violences commises sur son ex-compagne le 04 septembre 2021 à Gap.

Article 131-5-1

Lorsqu'un délit est puni d'une peine d'emprisonnement, la juridiction peut, à la place ou en même temps que l'emprisonnement, prescrire que le condamné devra accomplir, pendant une durée ne pouvant excéder un mois, un stage dont elle précise la nature, les modalités et le contenu eu égard à la nature du délit et aux circonstances dans lesquelles il a été commis.

Gap – 04 avril 2022 – Un individu est condamné à **12 mois d'emprisonnement dont 6 mois assortis d'un sursis probatoire pendant 2 ans** avec obligations de soins, de travail, et interdictions d'entrer en contact avec la victime ou de paraître à son domicile pour des violences commises sur son ex-compagne le 02 janvier dernier à Gap. Le tribunal a également prononcé un stage de sensibilisation aux violences au sein du couple.

La partie ferme de la peine devra être exécutée sous le régime de la détention à domicile.

Le prévenu avait été placé sous contrôle judiciaire le 04 janvier 2022 dans l'attente de son procès.

Ces stages sont prononcés soit dans le cadre d'une alternative aux poursuites soit au titre d'une peine complémentaire.

Ils s'inscrivent dans le cadre d'une convention signée avec le SPIP des Hautes-Alpes et l'association d'aide aux victimes MEDIAVIC 05.

La Grave – 11 avril 2022 – Les gendarmes interviennent au domicile d'un couple pour des violences verbales. Le lendemain, la victime dépose plainte. Elle déclare que les violences verbales et psychologiques sont constantes depuis le début de leur mariage (1996). Des viols auraient également été commis entre 2001 et 2006.

Une nouvelle audition ainsi qu'une expertise psychiatrique de la victime sont programmées dans les jours suivants.

L'enquête se poursuit en préliminaire.

Veynes – 12 avril 2022 – Lors d'une énième dispute, le mis en cause, tenant leur fille d'un an et demi dans les bras, donne un coup de tête à sa compagne avant de la mettre dehors.

Appelée par la victime, la gendarmerie recueille son audition et place le mis en cause en garde à vue. Il sera jugé pour ces faits par le **tribunal correctionnel le 22 août 2022**.



Lutte contre les trafics de stupéfiants

La lutte contre les trafics de stupéfiants demeure une priorité pour le parquet de Gap

Briançon – 03 avril 2022 – Au cours d'un contrôle sur un individu, une patrouille découvre un sachet plastique contenant 100 g de résine de cannabis, plusieurs morceaux de résine conditionnés à la vente.

L'individu, un mineur de 16 ans, est interpellé puis placé en garde à vue. Consommateur depuis 3 ans, le mis en cause a commencé à revendre pour gagner facilement de l'argent.

Le mineur devra se présenter devant le juge des enfants le 05 mai prochain.



Briançon – 13 avril 2022 – En patrouille aux abords des Toulouzannes, un équipage de la police municipale contrôle un individu se trouvant en possession de trois pochons de résine de cannabis ainsi que d'un somme d'argent en numéraire de 80 euros.

En renfort sur place, la police nationale interpelle un second individu, connu du secteur, soupçonné d'être un guetteur.

Placés en garde à vue, **les deux mis en cause seront convoqués devant le tribunal correctionnel le 04 août prochain.**

UNE CONDAMNATION SUITE À L'INTERPELLATION HOULEUSE AUX TOULOUZANNES

Briançon – 25 avril 2022 – Un équipage de la police nationale se rend dans le quartier après une plainte des résidents concernant de la musique trop forte dans un hall d'immeuble.

Le mis en cause, qui squattait le quartier depuis quelques semaines, a été contrôlé par les fonctionnaires de police au regard du trouble sonore causé par la musique. Agacé par la présence des policiers, le prévenu commence alors à proférer des insultes et des menaces et à se rebeller lors du passage de menottes. Un brigadier de police recevra un coup au thorax. Il se rendra quelques heures plus tard à l'hôpital et se verra attribuer 2 jours d'ITT.

Déféré en comparution immédiate, le prévenu, âgé seulement de 19 ans, a été condamné pour menace de mort, outrage, rébellion, violences volontaires et usage illicite de stupéfiants à **1 an d'emprisonnement dont 6 mois assortis d'un sursis probatoire** avec obligations de soins, de travail ou de suivre une formation, de fixer sa résidence et d'indemniser la victime et interdiction de paraître sur la commune de Briançon. Un mandat de dépôt a été décerné.

A noter que le mis en cause avait déjà été contrôlé quelques jours plus tôt dans le même quartier pour un usage de stupéfiants.

Sécurité routière

Autre axe de travail prioritaire pour le parquet de Gap, la lutte contre les conduites à risque reste de rigueur sur les routes du département. Illustration avec les dernières affaires.

Gap – 04 avril 2022 – Un individu est condamné à **6 mois d'emprisonnement intégralement assortis d'un sursis probatoire pendant 2 ans** avec obligations de soins et de travail.

Le tribunal a également constaté l'annulation de son permis de conduire. Enfin, le prévenu devra également s'équiper d'un éthylotest antidémarrage pendant 1 mois.

Il avait été contrôlé à Tallard le 05 janvier dernier en excès de vitesse et sous l'empire d'un état alcoolique.

Gap – 04 avril 2022 – Un individu est condamné à **4 mois d'emprisonnement** pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique en récidive.

La peine devra être exécutée sous le régime de la détention à domicile avec obligations de soin et de travail.

Une annulation de son permis de conduire a également été prononcée ainsi que l'utilisation d'un éthylotest antidémarrage pendant une durée d'un mois.

Gap – 04 avril 2022 – Un individu est condamné à **6 mois d'emprisonnement intégralement assortis d'un sursis**.

Le tribunal a également constaté l'annulation de son permis de conduire. Le prévenu devra également s'équiper d'un éthylotest antidémarrage pendant 1 mois.

Il avait été contrôlé le 1^{er} janvier 2022 à Montgenèvre sous l'empire d'un état alcoolique (en récidive).

Gap – 04 avril 2022 – Un individu est condamné à **8 mois d'emprisonnement intégralement assortis d'un sursis probatoire pendant 2 ans** avec obligations de soins, de travail et d'indemniser les parties civiles.

Une suspension de son permis de conduire pour une durée de 6 mois a également été prononcée. A l'issue de cette période, le prévenu devra s'équiper d'un éthylotest anti-démarrage pendant 6 mois.



Il était poursuivi pour blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique, des faits commis le 18 juin 2021 à Gap.

Tallard – 21 octobre 2021 – Un conducteur est contrôlé alors qu'il a fait usage de stupéfiant et qu'il se trouve sous l'empire d'un état alcoolique. Le non port de la ceinture est également relevé.

Le prévenu est condamné le 4 avril 2022 à **6 mois d'emprisonnement**.

Gap – 07 avril 2022 – Un individu est condamné à **6 mois d'emprisonnement intégralement assortis d'un sursis probatoire pendant 12 mois** avec obligations de soins, de travail et de payer le Trésor public.

Il avait, à trois reprises (22 juillet, 25 octobre et 16 novembre 2021) été contrôlé au volant d'un véhicule alors qu'il ne possédait pas le permis. Une conduite en ayant fait usage de stupéfiants, sans assurance ou encore sans contrôle technique à jour lui était également reprochée.



Briançon – 18 janvier 2002 – Lors d'un contrôle plusieurs infractions sont retenues à l'encontre d'un conducteur :

- Circulation sans assurance en récidive
- Usage illicite de stupéfiants
- Conduite en ayant fait usage de stupéfiant et sous l'empire d'un état alcoolique, en récidive
- Circulation en l'absence de contrôle technique à jour

Convoqué devant le tribunal correctionnel le 07 avril 2022, le prévenu a été condamné à **4 mois d'emprisonnement**. Un mandat de dépôt a été décerné

Une annulation de son permis de conduire a également été prononcée avec une interdiction de le repasser dans un délai d'un jour.



Gap – 07 avril 2002 – Un individu est condamné à **3 mois de suspension de permis de conduire**.

Il avait été contrôlé à Guillestre le 11 juin 2021 alors qu'il conduisait sous l'empire d'un état alcoolique et le 30 novembre 2021 à Château Ville Vieille alors qu'il conduisait malgré une suspension de son permis de conduire.

La Fare en Champsaur – 03 janvier 2002 – Un cycliste est renversé par une voiture. Le conducteur, paniqué, tentera de se disculper mais les constatations sur place effectuées par les gendarmes et la forte alcoolémie du conducteur permettront de lever tout doute quant à sa mise en cause.

Le conducteur sera ainsi condamné à l'audience du 07 avril 2022 à **6 mois d'emprisonnement intégralement assortis d'un sursis probatoire pendant 24 mois** avec obligations de soins, de travail, et de payer le Trésor public.

Une suspension de son permis de conduire d'une durée de 3 mois a également été prononcée.

A noter que, à l'audience, le prévenu émettra des regrets même s'il dit n'avoir aucun souvenir des faits.

Le Dévoluy – 11 avril 2022 – Un automobiliste fait l’objet d’un contrôle routier. Or, son permis de conduire a été annulé par la juridiction gapençaise en juin 2021. De plus, le mis en cause est positif au dépistage de stupéfiant et détient un joint de résine de cannabis.

La perquisition à son domicile permettra la découverte de 94 grammes de résine de cannabis.

Le mis en cause sera **convoqué devant le tribunal correctionnel**.

L'AUTEUR DE L'ACCIDENT DE LA ROCHETTE RETROUVÉ

La Rochette – 20 avril 2022 – Alors qu’ils circulent sur l’axe Gap/ Embrun, un couple est percuté de face par un autre véhicule léger venant en sens inverse. A la suite du choc, le véhicule s’embrase. Ses occupants, qui ont pu s’extraire du véhicule, ont été transportés à l’hôpital. Après avoir aidé les victimes, le conducteur du véhicule impliqué a quant à lui quitté les lieux en abandonnant son véhicule.

Interpellé le 22 avril 2022 et lendemain, le mis en annulation judiciaire de reconnu avoir la cocaïne.

Il a été placé sous l’attente de son septembre prochain.



déferé devant le parquet le cause, faisait l’objet d’une son permis de conduire, a consommé de l’héroïne et de

contrôle judiciaire dans procès qui aura lieu le 08

Photo DL

Gap – 25 avril 2022 – Un individu est condamné à **6 mois d’emprisonnement dont 3 mois assortis d’un sursis probatoire pendant 18 mois** avec obligations de soins, de travail et de payer les sommes dues au Trésor public.

Il avait fait l’objet de plusieurs contrôles routiers :

- Le 26 avril 2021 à Gap : conduite sans permis
- Le 10 mai 2021 à Gap : conduite sans permis
- Le 03 octobre 2021 à Gap : conduite sans permis ; conduite sous m’empire d’un état alcoolique, usage illicite de stupéfiants (le tribunal ayant relevé l’état de récidive légal) et absence de contrôle technique à jour (le tribunal ayant retenu la relaxe pour ces faits)



Tallard – 20 avril 2022 – Un automobiliste est placé en garde à vue suite à une récidive de conduite en ayant fait l’usage de stupéfiant et sous l’empire d’un état alcoolique et malgré une suspension de son permis de conduire.

Le mis en cause sera **convoqué devant le tribunal correctionnel le 22 août 2022.**

Gap – 25 avril 2002 – Un individu est condamné à **4 mois d’emprisonnement.**

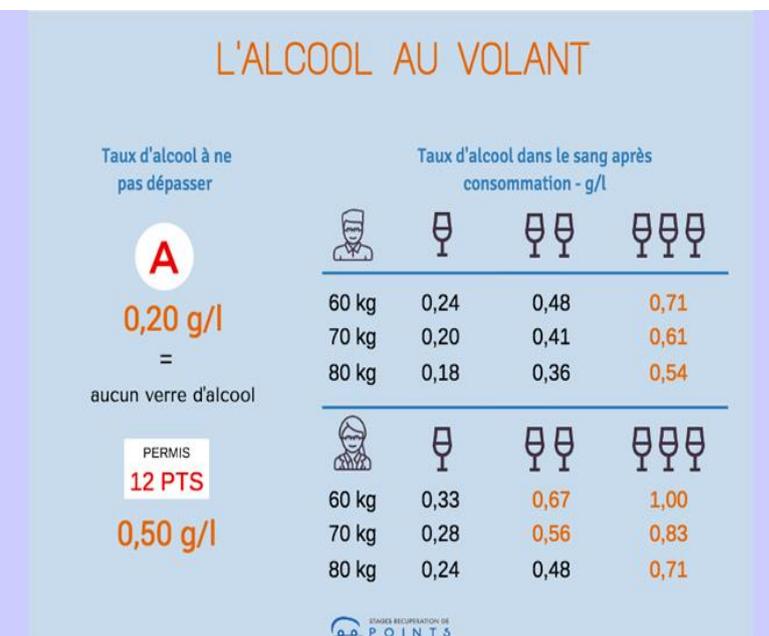
Il avait été contrôlé à Avançon le 08 janvier 2022 au volant de son véhicule, en ayant fait usage de stupéfiant (en récidive), malgré la perte de tous les points sur le permis de conduire (en récidive), sans assurance, sans port de la ceinture de sécurité et sans contrôle technique à jour.

Gap – 25 avril 2002 – Un individu est condamné à **4 mois d’emprisonnement.**

Il avait été contrôlé à Laragne-Montéglin le 1^{er} février dernier au volant de son véhicule malgré la perte de tous les points sur le permis de conduire (en récidive), sans assurance et sans certificat d’immatriculation à jour.

Gap – 25 avril 2002 – Une conductrice est condamnée à **6 mois d’emprisonnement intégralement assortis d’un sursis probatoire pendant 2 ans** avec obligation de soins et interdiction de détenir ou porter une arme. Une interdiction de détenir ou porter une arme pendant 5 ans a également été prononcée à titre de peine complémentaire.

Elle avait été contrôlée à Gap le 30 janvier dernier au volant de son véhicule sous l’empire d’un état alcoolique, sans assurance et en possession d’un couteau ; et le 14 décembre 2021 (circulation sans assurance et malgré une immobilisation du véhicule précédemment prescrite).



Les atteintes aux personnes

Orcières – 12 février 2022 – Un individu se fait expulsé d'un bar après avoir giflé son épouse. Mais l'individu ne compte pas en rester sur ce fait. Il lancera du mobilier en direction de l'établissement et un serveur sera touché au visage par le pied d'une table.

Appelés sur place, les gendarmes interpellèrent la victime ainsi que l'auteur, fortement alcoolisé et couvert de sang.

Le mis en cause a été condamné en son absence le 31 mars 2022 à **6 mois d'emprisonnement** pour les faits de violences. Une interdiction de détenir une arme soumise à autorisation pendant 5 ans a également été prononcée.



Vars – 02 février 2022 – Alors qu'il se trouve à la terrasse d'un bar avec sa compagne, un individu se jette sur la victime, l'ex-compagnon de cette dernière.

Convoqué devant le tribunal le 04 avril dernier, le prévenu aurait voulu venger sa compagne des violences physiques et verbales qu'elle aurait subi. Il sera condamné à **500 € d'amende**.

Gap – 04 avril 2022 – Un individu est condamné à **5 mois d'emprisonnement assortis d'un mandat de dépôt**. Au volant de son véhicule, le prévenu avait, le 24 juin 2019, grillé un feu rouge et était venu percuté une autre voiture.

Bien connu des services de police pour trafic de stupéfiants, l'individu étant détenu pour ce motif, le prévenu nie toute consommation de drogue ou d'alcool. Pourtant, le prévenu ne souvient de rien et met en avant « un trou noir ».

A noter que le ministère public avait requis dix mois d'emprisonnement.

Serres – 12 janvier 2022 – La gendarmerie reçoit un appel d'une personne se disant victime d'un vol commis par un ami chez qui elle a passé la soirée.

Sur place, l'individu explique le dérouler de la soirée. Quant à la jeune femme, elle sera retrouvée ivre, allongée au bord d'une route, mais au vu de son état, les militaires appelleront les secours ce qui leurs vaudra des coups, menaces de mort et crachats au visage. La mise en cause insultera également le personnel médical ainsi que les gendarmes lors de sa garde à vue.

Convoquée à l'audience correctionnelle du 04 avril 2022, la prévenue a été condamnée à **6 mois d'emprisonnement intégralement assortis d'un sursis**.

5 ANS DE PRISON FERME POUR L'AUTEUR DE VIOLENCES SUR PERSONNE VULNÉRABLE

L'Argentièrre-la-Bessée – 04 avril 2022 – L'auteur emmène de force la victime, une dame âgée de 94 ans, dans sa cave où il la roue de coups. Laissée pour morte, la victime réussit néanmoins à appeler de l'aide et sera entendue par sa voisine. Hospitalisée, la victime se verra attribuer 42 jours d'ITT.

L'auteur sera condamné deux jours plus tard à **5 ans d'emprisonnement**. Un mandat de dépôt a été décerné. Une interdiction de détenir ou porter une arme soumise à autorisation pendant 5 ans ainsi qu'une interdiction de séjour dans le département des Hautes-Alpes pour une durée de 5 ans ont été prononcées à titre de peines complémentaires. A noter que la décision du tribunal est conforme aux réquisitions du ministère public.

Le prévenu, dont le casier judiciaire fait déjà état de 28 mentions (affaires de vol, trafic de stupéfiants), n'a donné aucune explication sur les faits commis, assurant n'avoir aucun souvenir.

Briançon – 14 avril 2022 – Un individu se présente au commissariat de police pour un différend familial.

Une consultation du fichier des personnes recherchées est effectuée et il en ressort un extrait pour écrou concernant un jugement rendu par le tribunal judiciaire de Rennes.

Le service de l'exécution des peines du parquet de Rennes est contacté afin d'obtenir les documents à notifier au mis en cause.

L'individu a été convoqué devant le tribunal judiciaire de Rennes.

Gap – 14 avril 2022 – Un individu est condamné à **2 mois d'emprisonnement** pour violence avec usage ou menace d'une arme sans incapacité. Un mandat de dépôt est décerné. Déjà condamné en octobre 2019 par le tribunal correctionnel de Privas, le tribunal a retenu la récidive.

Gap – 14 avril 2022 – Un individu est condamné à **5 mois d'emprisonnement intégralement assortis d'un sursis probatoire pendant 18 mois** avec obligations de soins, de travail, d'indemniser les victimes, de payer le trésor public et interdiction de porter ou détenir une arme.

A titre de peine complémentaire, une interdiction de porter ou détenir une arme pendant 3 ans a également été prononcée.

Le prévenu avait commis le 17 janvier 2022 à Gap des violences en état d'ivresse ainsi que des outrages et des menaces de mort et des violences en état d'ivresse le 27 janvier 2022 à Chorges.

Chorges – 02 avril 2022 – Deux personnes sont expulsées de la boîte de nuit.

La première personne sera rejointe par son groupe d'amis qui tenteront, sans succès, de réintégrer la discothèque. Enervé, le groupe dégrade alors l'ensemble des points d'accès afin d'y pénétrer par la force. Aucune violence physique n'est exercée mais des menaces de mort à l'encontre de la direction seront proférées à plusieurs reprises par un même individu. Le lendemain, il le menacera également par téléphone de ne pas déposer plainte.

La seconde personne, appartenant à un autre groupe d'amis, est soupçonnée d'avoir commis des violences. Tentant de rentrer dans la discothèque, le videur l'attrape par le col, le jette au sol et lui assène des coups. Puis à l'extérieur, le videur le menace de mort.

L'enquête se poursuit afin de mettre en mesure le parquet de Gap de prendre une décision.



Gap – 25 avril 2022 – L’ancien maire de la commune de La Saulce et sa secrétaire générale, poursuivis pour harcèlement moral, ont été **relaxés** par le tribunal.

Les faits avaient été commis entre 2015 et 2018 à l’encontre de deux employés municipaux. Ils reprochaient ainsi une surveillance constante et des brimades et reproches fréquents.

Barret-sur-Méouge – 30 avril 2022 – Meurtre

Dans la nuit du vendredi 29 au samedi 30 avril, les gendarmes se transportaient sur la commune de Barret-sur-Méouge pour un homicide volontaire par arme à feu.

A l’issue de la garde vue criminelle, le parquet de Gap se dessaisissait au profit du pôle criminel de Grenoble.

Présenté devant un juge d’instruction de Grenoble, l’auteur des faits était mis en examen et placé en détention provisoire.

Les atteintes aux biens

La Roche de Rame - 28 mars 2022 - Lors d'un contrôle douanier, il est découvert la somme de 46.000 euros en numéraire.

Placé en retenu douanière, l'individu expliquera avoir des biens en Algérie et utiliser le système Hawala afin de convertir ses bénéfices.

L'enquête se poursuit afin d'entendre les personnes domiciliées à Marseille qui ont remis l'argent au mis en cause.



Gap - 04 avril 2022 - Deux individus étaient poursuivis pour des infractions commises au cours d'une partie de chasse le 14 novembre dernier à Chateauroux-les-Alpes.

Le premier prévenu a été condamné à payer **trois amendes pour un montant total de 400 euros**. Un retrait du permis de chasse pour une durée de 2 ans a également été prononcé.

Le second prévenu a été condamné à payer **deux amendes pour un montant total de 250 euros**. Un retrait du permis de chasse pour une durée d'un an a également été prononcé.

Puy Saint Pierre – 14 avril 2022 – Une victime d'escroquerie sur internet dépose plainte. Contactée sur Facebook par une personne, elle a, à sa demande, déboursé 2.500 euros en ticket PCS et effectué cinq virement pour un montant total de 90.000 euros auprès d'un notaire pour le règlement de frais de succession.

Un ticket PCS permet de créditer une carte PCS, prépayée et rechargeable. Cette carte a les mêmes fonctionnalités qu'une carte bleue mais à l'avantage de fonctionner sans compte bancaire.

Embrun – 04 avril 2022 –
Une voiture prend feu dans une zone d'habitation. Des techniciens en identification criminelle ont procédé aux constatations.

Guillestre – 14 avril 2022 - Un sac à main est dérobé dans l'habitacle d'une voiture en stationnement après que la serrure ait été forcée. Un pneu a également été tailladé.

Théus – 11 avril 2022 – Durant le week-end, un vol est commis dans un local technique d'un entrepôt du conseil départemental.

Le préjudice est évalué à 17.500 €.

Aspremont - 15 avril 2022 -
L'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique porte plainte après le déversement en grande quantité d'ordures dans le Grand Buëch.

Guillestre – 15 avril 2022 – Une plainte est déposée pour le vol de 300 L de gasoil dans le réservoir d'un camion de l'entreprise ENEDIS.

Le préjudice s'élève à 600 euros.

St Chaffrey – 22 janvier 2022 – Un individu commet un vol dans un hôtel de la ville.

Convoqué devant le tribunal correctionnel le 07 avril 2022, le prévenu a été condamné à **4 mois d'emprisonnement intégralement assortis d'un sursis simple.**

L'Argentière-la-Bessée – 11 avril 2022 – Un individu pirate le compte bancaire de la victime et modifie l'adresse du compte. Il peut ainsi se faire envoyer une nouvelle carte bancaire avec laquelle il retira 270 euros.

Gap – 28 avril 2022 – Un restaurateur est condamné à **6 mois d'emprisonnement intégralement assortis d'un sursis.**

Le 10 janvier dernier, une rixe avait éclaté devant son établissement. Néanmoins, les enquêteurs n'avaient pas pu avoir accès à la vidéosurveillance. Cette dernière avait été jetée dans une poubelle en Italie où le restaurateur possède une résidence.

Les histoires judiciaires d'un autre temps

Que s'est-il passé en avril 1892 ? Retour historique sur des affaires d'un autre temps.

En collaboration avec Monsieur Luc Vandenhove.

Vol. — Les dévaliseurs de troncs d'églises continuent de plus en plus leurs exploits.

Après l'église du Monétier-de-Briançon c'est maintenant celles de la Grave et du Villard-d'Arène, qui viennent d'être visitées. Ces voleurs qui opèrent toujours au moyen de la glu, ont soustrait une somme d'environ 33 francs, dans ces deux églises.

L'enquête commencée ne tardera pas à faire découvrir les coupables.

Audience correctionnelle. — Dans son audience du 31 mars, le tribunal correctionnel de notre ville a prononcé les condamnations suivantes :

Les sieurs F... C., postillon ; F., cordonnier ; R... C., boulanger, tous les trois accusés d'un vol de 20 litres de vin à Madame Fine, institutrice à la Grave ont été condamnés ; R... C., à 15 jours de prison, les deux autres à 8 jours de la même peine, avec application de la loi Beranger pour les deux derniers seulement.

La Durance, 03 avril 1892

La loi Béranger du 26 mars 1891 introduit le sursis en droit pénal français.

Abriès. — *Coups et blessures.* — Plainte a été déposée à la gendarmerie, par le sieur X..., âgée de 61 ans, propriétaire à Abriès, contre sa femme et ses deux filles, qui se sont livrées à des voies de fait sur sa personne.

Les blessures qu'il a reçues sont peu graves fort heureusement.

La Durance, 10 avril 1892

Réallon. — *Vol de miel.* — Plainte vient d'être portée par le sieur Michel Marenthier, propriétaire à Réallon, à la gendarmerie de Savines, au sujet d'un vol de miel dont il a été victime dans la nuit du 27 au 28 mars.

Suppression d'enfant. — La gendarmerie de notre bourg recherche activement la nommée M... T..., âgée de 24 ans, accusée de suppression d'enfant.

Cette dernière qui habitait avec le nommé R... F..., bon vieil de 68 ans, au hameau des Bonnets, commune de Chorges, a depuis une huitaine de jours quitté ce hameau pour se livrer à la mendicité avec son *jeune* amant.

La Durance, 10 avril 1892...

Chorges. — Après examen médical et interrogatoire, M. le Procureur de la République d'Embrun vient d'ordonner de laisser en liberté la nommée Martin Thérèse, accusée de suppression d'enfant. Le sieur R... F..., qui habitait avec elle et qui était accusé de complicité, a bénéficié de la même ordonnance.

...La Durance, 17 avril 1892

Les Crottes. — Dans son audience du mercredi 6 avril, le tribunal correctionnel d'Embrun, a condamné à 2 mois de prison le nommé J... B..., âgé de 19 ans, de Réotier, accusé d'escroquerie au préjudice de Madame Lozzio, chez laquelle il se trouvait en service.

La Durance, 17 avril 1892